

**Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi  
Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité**

Direction  
de l'animation de la recherche,  
des études et des statistiques

**Mission Animation  
de la recherche**

39-43, quai André Citroën  
75902 Paris cedex 15

Téléphone : 01 44 38 23 06  
Télécopie : 01 44 38 23 39

Services d'informations  
du public :  
3615 Emploi 0,152€/mn  
(Modulo 0,077€)  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

Date : 18 janvier 2010  
Référence : 2010 / n°7

**Objet : Compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2009 du conseil scientifique de la  
fonction Recherche des ministères en charge du travail et de l'emploi**

Participants :

- Membres du conseil scientifique : Francis Kramarz, Michel Gollac, Eric Verdier, Jérôme Gautié, Emmanuèle Reynaud, Damienne Verguin (DGT), Stefano Scarpetta, Alberto Lopez (Cereq), Pierre Ralle (CEE), Raymonde Vatinet, Isabelle Huault, Vincent Viet (Drees), Julien Guitard (DGTPE), Marc Biehler (IGAS) ;
- Secrétariat du conseil scientifique : Hélène Garner, Rozenn Desplatz (Dares) ;
- Représentants de la Dares : Marie Reynaud, Christel Colin, Vincent Tiano, Marie Leclair, Evelyne Bughin, Béatrice Sédillot, Antoine Magnier (Dares).

Absents ou excusés : Jean-François Amadiou, Peter Auer, Muriel Roger, Didier Blanchet (Insee), Laurent Duclos (DGEFP) et Louis-Paul Pelé (secrétariat général du COE), Philippe Casella (direction de la recherche du ministère de la recherche).

## **1. Pérennisation du conseil scientifique**

Antoine Magnier ouvre la séance en accueillant les trois nouveaux membres rejoignant le conseil scientifique : Isabelle Huault (professeur en sciences de gestion à l'université Paris-Dauphine et directrice de l'école doctorale de gestion), Emmanuèle Reynaud (sociologue, chargée de recherches au CNRS) et Raymonde Vatinet (juriste, professeur de droit à l'université Paris II).

Antoine Magnier informe les membres du conseil scientifique de la signature de la circulaire de formalisation et de pérennisation du conseil scientifique (circulaire en pièce jointe). Cette dernière est intervenue après qu'un bilan très positif ait été tiré du fonctionnement de ce conseil par la Dares, les principales administrations sur le champ du travail, les ministres et leurs cabinets. Antoine Magnier informe l'ensemble des membres du conseil de l'arrivée de Rozenn Desplatz comme chef de la mission animation de la recherche en remplacement de Dominique Goux. Il remercie cette dernière pour le travail effectué dans le cadre de ce conseil depuis 2006.

Antoine Magnier estime que le conseil scientifique remplit parfaitement le rôle qui lui était conféré initialement : c'est un lieu d'échanges important et une passerelle utile entre nos activités administratives et la sphère académique. Les missions du conseil scientifique recensées dans la circulaire sont au nombre de six, dont une nouvelle qui porte sur les conditions d'accès des chercheurs aux données administratives et aux données d'enquête sur le champ de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle. La composition du conseil est duale avec à la fois des représentants des sphères administrative et académique.

Les membres qualifiés du conseil scientifique sont nommés pour trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Antoine Magnier rappelle qu'un grand nombre des échanges avec le conseil scientifique se font par voie électronique et que les comptes-rendus des réunions sont rendus publics sur le site Internet du ministère du travail.

## 2. Examen du projet de programme de travail de la Dares pour 2010

Le projet de programme de travail de la Dares pour 2010 est présenté par thème. Ce projet comprend les travaux prévus en termes de production statistique et d'études, recherches et évaluations, ventilés selon 17 thèmes.

Un certain nombre de questions, remarques ou suggestions ont été faites par les membres du conseil scientifique, à la fois sur les études et recherches et les données disponibles et leur mise à disposition.

- **Suggestions du conseil scientifique sur les études et recherches**

*Sur les sujets non traités dans le projet de programme de travail*

Certains membres trouveraient intéressants de disposer d'études statistiques sur les *contentieux et conflits juridiques* et les coûts qui y sont associés, dans un contexte où la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail va donner au judiciaire un poids croissant dans les relations de travail. La Dares précise qu'elle n'a pas réalisé de travaux statistiques sur les contentieux, mais que des études monographiques pourraient être envisagées.

Un autre membre évoque le sujet du *chômage partiel et de l'activité partielle de longue durée (APLD)*, qui n'est pas traité dans le programme de travail. Il cite l'étude du CEE sur le chômage partiel. Sur ce sujet, la Dares prévoit d'expertiser deux sources de données existantes (les enquêtes emploi et les DADS). Mais, sa priorité est de pouvoir diffuser au plus vite des statistiques à partir du système d'information géré par la DGEFP, qui n'est pas encore fiabilisé.

*Sur les sujets figurant dans le projet de programme de travail*

Sur le thème des emplois vacants, le conseil scientifique insiste sur le fait qu'il faudrait avoir une mesure des emplois vacants dans la fonction publique, en distinguant éventuellement les trois fonctions publiques. La Dares explique qu'il y a un problème de données dans le secteur public, particulièrement marqué dans la fonction publique hospitalière. Un travail est cependant en cours pour déterminer la source de données idoine.

Sur le RSA, le conseil scientifique pose la question des *dispositifs de suivi et d'évaluation du RSA Jeunes*. Il mentionne également cette question pour le RSTA dans les départements d'Outre-Mer.

A noter qu'un comité d'évaluation du RSA, mis en place par Martin Hirsch et présidé par François Bourguignon, vient de se constituer.

Plusieurs membres du conseil sont d'avis que le *DIF et l'entretien professionnel*, créés par l'ANI de 2003, devraient faire l'objet d'investigations plus approfondies. Il pourrait être envisagé des enquêtes monographiques sur le DIF, précise la Dares. En revanche, elle rappelle que, sur le plan quantitatif, on ne dispose que des informations de la déclaration 24-83. Or cette source pourrait être supprimée à des fins de simplification administrative.

Certains membres trouveraient également utile de disposer d'*études régionales sur la formation professionnelle*. La Dares souligne cependant la faiblesse des moyens dont elle dispose pour la réalisation de telles études. Ainsi, la base de données BREST, rassemblant des informations sur les différents financeurs de la formation professionnelle et s'exploitant au niveau régional, ne contient qu'un petit nombre de variables fiables. Elle prévoit aussi la rénovation d'une enquête auprès des Conseils régionaux ; celle-ci n'est cependant pas individuelle. Une collaboration plus étroite avec le Céreq serait à envisager.

Le conseil scientifique regrette le peu d'études sur les *ruptures du contrat d'apprentissage*. Il aimerait en savoir plus sur l'ampleur et la cause de ces ruptures. Il serait également important de bien identifier celles conduisant à un arrêt de la formation. La Dares précise que la base ARI@NE sur les contrats d'apprentissage permettra de disposer d'information sur les flux et stocks de contrats d'apprentissage.

- **Suggestions du conseil scientifique sur les données**

Dans le cadre de la réduction des charges administratives des entreprises, un des membres du conseil scientifique se demande s'il ne faudrait pas *supprimer les enquêtes EMMO et DMMO*, par définition lacunaires, et se recentrer sur les DADS en réfléchissant aux moyens d'accélérer leur disponibilité, aujourd'hui annuelle. Un autre membre précise que le déploiement à moyen terme de la déclaration sociale nominative, qui permettra de réaliser une déclaration mensuelle des données sociales nominatives, devrait répondre à une partie des attentes relatives aux DADS.

Sur ce sujet, la Dares rappelle que les enquêtes EMMO / DMMO offrent une plus grande souplesse que les DADS : elles sont exploitées trimestriellement et peuvent être mobilisées à des fins conjoncturelles, et qu'à contrario, on a opéré récemment à un élargissement du champ des EMMO aux entreprises de 1 à 9 salariés pour répondre à des demandes croissantes d'informations sur les embauches. La Dares a également précisé qu'une expertise sur les différentes sources permettant de mesurer les flux d'emploi (DMMO-EMMO, DADS, DUE) est en cours.

Plusieurs membres soulignent qu'il est important d'*apparier les données scolaires et les données du marché du travail*. A ce titre, ils s'interrogent sur l'implication de la Dares en vue de favoriser une poursuite de la prolongation du panel du secondaire de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) par une enquête de devenir sur le marché du travail (panel EVA).

Un membre s'interroge sur la *mise à disposition des chercheurs des données AT-MP* pour la réalisation d'études. La Dares a rappelé que les résultats détaillés des travaux de la DARES sur les indicateurs d'accidents du travail seront très prochainement mis à la disposition des chercheurs, et - à un niveau plus agrégé - du public sur le site du ministère. Un document méthodologique sur la méthode de calcul des indicateurs est d'ores et déjà sur le site du ministère et un projet de publication est en cours. Quant à la mise à disposition des chercheurs des fichiers détaillés d'accidents du travail transmis par la CNAM TS à la DARES, elle relève d'une convention tripartite Organisme de recherche/Dares/ CNAM TS propriétaires de ces fichiers. La CNAM TS sera invitée lors d'une prochaine réunion du conseil scientifique consacré à la question de la mise à disposition des données.

Un autre membre du Conseil souligne que peu d'études ont été publiées à partir de l'exploitation des enquêtes « Santé et Itinéraire Professionnel » et « Changement Organisationnel et Informatisation ». La Dares précise que l'exploitation de l'enquête SIP 2007 doit donner lieu à une première publication avec la Drees à la fin de l'année. Sur COI 2007, il est prévu une exploitation du volet « salariés ».

Pour terminer sur le projet de programme de travail, Antoine Magnier précise que les travaux prévus pour 2010 sont marqués par les demandes de suivi et d'évaluation des politiques publiques. En outre, un nombre croissant de demandes provient de nouvelles instances, comme la Commission d'experts sur le Smic ou le Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail. Il remercie les membres du Conseil scientifique pour leurs remarques et suggestions et précise que la Dares va réfléchir aux moyens de prendre en compte leurs demandes en lien avec ses opérateurs de recherche, CEE et CEREQ.

Antoine Magnier informe les membres que trois réunions du conseil scientifique sont prévues en 2010 :

- une réunion au printemps (mars ou avril) pour examiner le bilan d'activité de la Dares de 2009 et le programme de travail des opérateurs ;
- une réunion en juin sur les évolutions et progrès en matière de mise à disposition et de diffusion des données des organismes travaillant sur le champ emploi et formation professionnelle, dans un contexte où les progrès sont inégaux ;
- une réunion à l'automne pour examiner le projet de programme de travail de la Dares pour 2011. Cette réunion intégrerait notre RDV annuel de bilan de la rédaction en chef de la revue Travail et Emploi ;

Par ailleurs, Antoine Magnier s'interroge sur la possibilité d'une sollicitation *ex post*, outre l'avis donné *ex ante*, des membres du Conseil scientifique sur les recherches financées par la Dares. Il s'interroge également sur la possibilité de les consulter annuellement sur les besoins de la sphère académique (sujets à traiter, données et

méthodologies...). Certains sujets pourraient faire l'objet de présentations spécifiques par les membres du conseil qui le souhaitent.

Pour finir, une note sur le recensement et la documentation des enquêtes de la Dares est présentée aux membres du Conseil. Elle précise notamment qu'un catalogue des enquêtes de la Dares a été constitué et sera disponible d'ici la fin de l'année 2009 sur le site internet du ministère du travail.